

Présentation

Option de Psychiatrie du bébé, de l'enfant et de l'adolescent (PEA)

L'interne devra valider sur une année cette option (avant la fin de la phase d'approfondissement) en général en 4ème année d'internat.

- 1- **Deux stages** validant la PEA (stages PEA et pas fléchés). Ces stages sont choisis par les internes et mis sur une liste à part à chaque choix. Au total à la fin du DES il doit avoir validé 4 stages de PEA et 6 pour l'option européenne (pour l'option européenne on compte les stages fléchés). Les stages d'option sont choisis sur une liste à part (pré-choix organisé par la coordinatrice de l'option plusieurs mois avant le choix). Cette procédure de choix sur une liste spécifique n'est possible que l'année de l'option.
- 2- **Un séminaire obligatoire de supervision** à la relation thérapeutique fait par des pédopsychiatres (à choisir sur une liste de séminaires validants) à valider pendant l'année de l'option. Il peut être fait en plus de celui du DES général.
- 3- **Deux séminaires optionnels de pédopsychiatrie** (à choisir sur une liste de séminaires validants pour le DESC et l'option) en plus de celui à valider pour le DES (3 doivent donc être validés au total). Ces séminaires optionnels peuvent être validés tout au long du DES mais il est conseillé d'en faire au moins un pendant l'année d'option.
- 4- **Un cours d'approfondissement** a lieu tous les **jeudis soir de 17h à 19h30** à la Maison de Solenn de novembre à juin, soit 22 cours (au total 55 heures) en présentiel. Les cours centrés sur les prises en charge et les questions actuelles. Les cours sont participatifs (avec mises au point théoriques, situations, vidéos...). 1^{er} cours en novembre. Le programme se modifie un peu chaque année en fonction des besoins. Il est donné lors de l'inscription définitive en septembre. Le matériel de cours remis par les enseignants est mis sur une plateforme accessible aux étudiants inscrits. Sur cette plateforme se trouve aussi le matériel des années précédentes.
- 5- **Un écrit devra être soutenu** devant le jury de l'option réuni par la responsable de l'option. Cet écrit se fait sous forme d'article en PEA (clinique, recherche ou vulgarisation) dirigé par un pédopsychiatre à défendre devant un jury de pédopsychiatres et soumis à une revue (revue au choix, preuve de soumission à fournir). Une mention basée sur l'article et la passation sera donnée par le jury : Très honorable, honorable ou assez honorable.
- 6- L'interne peut choisir **un enseignant tuteur** (pédopsychiatre) avec qui il peut régulièrement faire le point sur sa formation.

Autres ressources :

- 1) Des cours sur la plateforme nationale quand ils seront accessibles (Sides)
 - 2) SPOC (version privée de MOOC) sur la recherche en pédopsychiatrie fait par la SFPEADA (bientôt disponible)
 - 3) Les DU de l'enfant et de l'adolescent, de la périnatalité ou de la psychiatrie transculturelle
 - 4) Les Master Recherche
- A la fin de l'année (au plus tard fin juin pour la session de juin ou début septembre pour la session de septembre), l'interne, inscrit en option, envoie à la coordinatrice les attestations de validation de ces différents séminaires et des stages PEA.

- Le cours d'approfondissement est validé par la présence active (émargement, si plus d'une absence l'interne fera une note d'analyse d'une page sur les cours manqués).
- Le jury de l'option sera réuni fin juin et début septembre (dates données en novembre). L'étudiant présente son article devant la promotion et le jury pendant 10 mn (avec ou sans Powerpoint) avec 10 minutes de discussion avec le jury et le groupe. Un ordre de passage est établi après la remise des articles (remise qui doit être faite au plus tard une semaine avant la passation).
- L'option est validée par 4 stages (6 pour la validation européenne) + 2 séminaires optionnels PEA en plus du séminaire obligatoire (DES) + le séminaire de supervision en PEA + l'oral (à partir d'un article).
- L'option peut se faire en 3^{ème} ou 4^{ème} année du DES c'est-à-dire en 5^{ème} ou 7^{ème} semestre (2^{ème} ou 3^{ème} année d'approfondissement).
- L'attestation de réussite à l'option, soit nationale soit européenne, est délivrée en une seule fois lorsque toutes les conditions sont remplies. La validation européenne suppose ensuite une procédure au niveau européen qui sera précisée aux internes.

Inscription à l'option PEA à faire dès le mois de mars et avant le 30 mai.

Envoyer en mars lettre de motivation et CV à la coordinatrice de l'option : Pr Marie Rose Moro : marie-rose.moro@aphp.fr

Paris, le 15 mars 2023

Pr Marie Rose Moro
Coordinatrice de l'option PEA
marie-rose.moro@aphp.fr